

JOURNEE DU 13 OCTOBRE 2023

Certaines organisations syndicales se sont, une nouvelle fois, associées pour appeler à un mouvement de grève le vendredi 13 octobre.

Ces organisations syndicales disent se mobiliser contre l'austérité, la réforme des retraites, le PLF et Le PLFSS (Projet de Loi des Finance et Projet de Loi des Financement de la Sécurité Sociale), la précarité, l'inflation et l'égalité Femmes/Hommes. Elles précisent également que l'ensemble de ces sujets sont partagés à l'échelle européenne. Nous sommes ravis de l'apprendre mais avant de parler de l'échelle européenne, parlons de Nous et de ce qui se passe dans notre Pays.

Ce communiqué parle également de changement climatique et de la nécessité d'engager une transition écologique socialement juste et aussi d'intégrer le mouvement syndical européen mais à aucun moment il n'est question de la Fonction Publique Territoriale. Tout est noyé dans ce flot d'écrits et même si nous faisons partie de la Fonction Publique, les droits des Territoriaux ne sont pas les mêmes que ceux de l'Etat ou des Hospitaliers et ne sont jamais appliqués de droit.

Une organisation syndicale est là pour apporter du concret et défendre celles et ceux qui lui font confiance. Le SAFPT ne s'associera donc pas à ce mouvement qui pour nous est plus que politique.

C'est pourquoi, plutôt que de vous appeler à descendre dans la rue et vous faire perdre une journée de salaire alors que votre pouvoir d'achat est au plus bas, nous avons pris la décision de faire part de nos propres revendications directement à M Stanislas GUERINI, actuel ministre de la Fonction Publique.

Ces revendications portent, entre autres, sur :

- La réévaluation des grilles indiciaires dans les trois catégories afin de mieux harmoniser l'évolution de carrière et permettre d'être en cohérence avec la valeur du SMIC actuel.
- L'indexation automatique de la valeur du point d'indice sur la valeur de l'inflation au niveau national (fin du Gel du point d'indice)
- La prise en compte de la pénibilité pour les ASTEM qui remplissent aujourd'hui 5 des 7 conditions requises pour y prétendre mais qui n'y ont pas droit.
- Ouvrir le débat sur le maintien du régime indemnitaire des personnes en invalidité dans la FPT au même titre que celui en cours d'acceptation dans la fonction publique d'Etat

Notre cahier de propositions nationales élaboré lors de notre assemblée générale de mai 2023 sera également joint à notre courrier.

Restant fidèle à nos principes de défendre les agents de la Territoriale, Nous solliciterons un rendez-vous afin de débattre sur tous ces points.

Restons vigilants, non seulement nationalement, mais également localement afin d'avoir avec nos édiles, un dialogue social constructif, autonome, indépendant et apolitique.

**Pour le SAFPT
Le Bureau National**